

Membre

1^{er} octobre 2021

Original: anglais

(21-7383)Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce

ISRAËL

NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC

ISRAËL: ORDONNANCE N° 5732-1972 SUR LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE (NOUVELLE VERSION)

présentant la notification		
Précisions sur le texte juridique notifié		
Intitulé	ORDONNANCE N° 5732-1972 SUR LES MARQUES DE FABRIQUE OU DE COMMERCE (NOUVELLE VERSION)	
Objet	Marques de fabrique ou de commerce	
Nature de la notification	 ☑ Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle ☐ Autres lois ou réglementations 	
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/ISR/21 5827 00 e.pdf	
Situation de la notification	 □ Première notification □ Modification ou révision du texte juridique notifié □ Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s) 	
Références des notifications précédentes	IP/N/1/ISR/T/1; IP/N/1/ISR/5, IP/N/1/ISR/T/4	
Brève description du texte juridique notifié		
Texte consolidé révise	<u> </u>	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais	

Précisions sur la notification

7 juillet 2010

Entrée en vigueur

Autre date

	8 mars 2011
présentation de la notification	

Autres renseignements	La loi notifiée était en vigueur à la date de sa présentation (8 mars 2011). La distribution de cette notification par le Secrétariat a été retardée par inadvertance en raison d'une erreur de procédure.
Organisme ou autorité responsable	Office israélien des brevets – Ministère de la justice

^{*} Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révise.